

RECOMMANDATIONS TRÈS IMPORTANTES

Le propriétaire du navire est tenu de signaler immédiatement au receveur des douanes du port d'attache toute cession ou destruction, tout vol, tout changement d'affectation ou de caractéristiques de son navire ainsi que tout changement de domicile.

En cas de **vente** du navire l'acte de francisation doit impérativement (art. 231 du Code des douanes) être rapporté au receveur des douanes du port d'attache du navire dans le délai d'un mois à compter de la vente, accompagné de l'acte de vente visé par le service des Affaires maritimes (1).

L'acheteur doit, simultanément, afin de faire établir l'acte de francisation à son nom, présenter ou adresser au même receveur des douanes deux photographies d'identité, une photocopie de sa carte nationale d'identité (recto-verso), une photocopie d'une justification du domicile actuel (quittance ou facture de moins de 6 mois), un relevé d'identité bancaire.

À défaut d'accomplissement de ces formalités - appelées mutation en douane - le vendeur reste à l'égard des tiers, malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement du droit annuel de francisation et de navigation continuera de lui être réclamé.

La vente d'un navire à un ressortissant d'un État tiers à la Communauté européenne ou d'un État qui n'est pas partie à l'accord sur l'Espace économique européen doit donner lieu à la restitution de l'acte de francisation au receveur des douanes et à la souscription d'une déclaration d'exportation.

Avant de vous dessaisir de l'acte de francisation établi à votre nom, dans votre intérêt, rapprochez-vous du receveur des douanes du port d'attache de votre navire qui vous fournira tous les renseignements utiles.

BUREAU DES DOUANES DE LA ROCHELLE PALLICE
 Services de la Navigation
 Boulevard Emile Dolmas BP 2093
 17010 LA ROCHELLE CEDEX 01
 Tél. : 05 40 30 07 00/10 - Fax : 05 40 42 87 13

(1) Le visa des Affaires maritimes est supprimé pour les transactions portant sur des navires de plaisance sans rôle d'équipage



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTE DE FRANCISATION

N° L 4083

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE MINISTRE DU BUDGET,
 DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

déclare que le AKELA

a été francisé et est en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français.

Paris, le 06.10.1989



Par délégation du ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique :
 Le directeur général des douanes et droits indirects,

N° 303 B - PARAGON LITHOTECH SERVICES DO303 B

CARACTÉRISTIQUES

BATEAU

Type du navire : Voilier
 Noms antérieurs :
 Série : Akela 50 N° de série : FRVK002854999
 Noms et adresse du constructeur : Yachts Equiper Services, LR
 Pays et année de construction : France, 1989
 Matériau de construction : Bois Epoxy
 Pavillon antérieur : Importé de :
 Bureau d'importation : Date :
 Mode de propulsion : Voile et moteur
 Signal distinctif :
 Jaugeage :
 certificat établi à : le :
 ou, certificat de jauge-type n° :
 nombre de mâts : un nombre de ponts : un
 longueur extrême : 15.24 mètres
 plus grande largeur extérieure : 3.98 mètres
 hauteur au milieu du navire (creux) : mètres
 ou, pourtour : mètres
 volume de la coque : tonneaux
 constructions supérieures : tonneaux
 jauge brute : tonneaux
 déductions : tonneaux
 jauge nette : tonneaux

MOTEUR

Marque : Yamaha 30CV Type : 13
 Puissance : 27 CV réels
3 CV administratifs
 Carburant :

ASSURANCE

Société :
 N° du contrat :

Renseignements complémentaires :

(annexe du bateau, moteur auxiliaire d'un bateau à voile, moteur de secours, longueur totale, etc.)

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom : André FRAVIERE
 Prénoms : André
 Date de naissance : 10.09.57
 Lieu : Molay-Maillay
 Nationalité : FR
 Domicile : 29250 Saute
 Profession :
 (ou, s'il s'agit d'une personne morale) :
 Raison sociale :
 Adresse en France :



(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

DELVIGNE Olivier
né le 24.05.58
à Nanteuil
29250 Saute
 Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) :



(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Date de naissance : _____
 Lieu : _____
 Nationalité : _____
 Domicile : _____
 Profession : _____

Photo
(1)

(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :
 Raison sociale : _____
 Adresse en France : _____

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) : _____

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.

PROPRIÉTAIRE(S)

Nom : MAILLOS
 Prénoms : Frédéric
 Date de naissance : 16.12.66
 Lieu : Suresnes
 Nationalité : FR
 Domicile : 12 Av. de Saclères
48121 Aspières
 Profession : _____



(ou, s'il s'agit d'une personne morale) :
 Raison sociale : _____
 Adresse en France : _____

(lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, indiquer ci-dessous la répartition des parts de propriété au regard des noms et adresse de chaque propriétaire) :

Nom du précédent propriétaire (le cas échéant) : _____

(1) Cette photo sera exigée lors de la présentation du document au service des Affaires maritimes de la Marine marchande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TITRE DE NAVIGATION

CARTE DE CIRCULATION

Le présent titre de navigation est délivré en application des articles 7 et 8 de la loi du 1^{er} avril 1942 au navire AKELA immatriculé le 2310412010 sous le n° 736072 au quartier des Affaires maritimes de ROSCOFF (1)
A Roscoff le 23/04/10

Le **Contrôleur des Affaires maritimes**
François LEA

(1) En cas de rémunération d'un marin, le quartier des Affaires maritimes délivre un «rôle d'équipage».

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU NAVIRE

(au regard de la réglementation des affaires maritimes)

Série du navire _____
 Chantier du constructeur - importateur (1) Yacht Equipement Service
 Construction amateur - finition amateur (1) LA ROCHELLE
 (*) N° HIN _____
 ou _____
 (*) Numéro d'identification de la coque _____
 (*) Numéro d'approbation (éventuellement) _____
 Année de construction 1989
 Longueur hors tout de la coque : 15,24 mètres
 Largeur hors tout de la coque : 3,98 mètres
 Surface de la voilure de route : 13 mètres carrés
 Puissance de l'appareil propulsif : 18,86 kW

RÉGIME DE SÉCURITÉ APPLICABLE

Navire (2) : _____ à compter du _____
 Navire (2) : _____ à compter du _____

La situation administrative du navire est précisée :
 Page 24 S'il relève du cas général
 Page 26 (*) S'il est destiné à une utilisation collective non professionnelle
 Page 30 S'il s'agit d'un navire prototype

(1) Rayer la mention inutile.
 (2) Compléter par l'une des quatre mentions suivantes :
 • relevant du cas général
 • destiné à la location
 • destiné à une utilisation collective non professionnelle
 • prototype